

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 41/2026

L'an deux mil vingt-six

Le 5 du mois de juin Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/05/2026

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, GIGNOUX Pascal, GOUDY Martine, AUPETIT Karine, BARRY Alain, BRAY Kevin, DUBOIS Maëva, JAMAIN Thomas, LAFONT-SANTIN Jeanne-Marie, MUCHERON Laurence

PROCURATION : CRESPO FARGES Cédric à GOUDY Martine, GRUWÉ Marion à DUBOIS Maëva, JEAN Laetitia à GIGNOUX Pascal, LEFEBVRE Xavier à AUPETIT Karine

ABSENTS : PEYTOUR Bruno

SECRETAIRE DE SEANCE : GIGNOUX Pascal

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Procurations : 4

Votants : 14

Objet : : REVALORISATION RIFSEEP SECRETAIRE GENERALE DE MAIRIE

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;

Vu la délibération n°822017 instaurant le RIFSEEP au sein de la collectivité ;

Considérant les fonctions exercées par Madame Doriane VEDRAINE, adjoint administratif territorial ;

Considérant l'évolution des responsabilités confiées, de l'expérience acquise et de l'investissement professionnel démontré ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Article 1 : Décide de revaloriser le montant de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) attribuée à Madame Doriane VEDRAINE

Article 2 : Le montant annuel de l'IFSE est porté à 200€ bruts mensuels

Article 3 : Cette revalorisation prendra effet à compter du 8 juin 2026

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme
au registre des délibérations du conseil municipal
Le Maire, Monsieur Pascal MECHINEAU
La Secrétaire de séance, Mr Pascal GIGNOUX

Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU

